



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

modes de garde

Question écrite n° 10138

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur l'opportunité de laisser le choix aux familles en matière de mode de garde d'enfant. Il semblerait notamment souhaitable que leurs démarches soient facilitées par la création d'un chèque garde d'enfant. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement, soucieux d'offrir une liberté de choix aux parents quant au mode de garde de leurs enfants et de simplifier le dispositif d'aides existant, envisage d'instaurer très prochainement une nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant. Elle entend aussi offrir aux parents la liberté de reprendre leur activité ou non. La prestation d'accueil du jeune enfant aura pour objectif de : simplifier l'existant, puisqu'il s'agit de réduire très significativement le nombre de prestations et de mieux articuler les différentes formes d'intervention (allocations, remboursement ou allègement de charges, avantages fiscaux) ; garantir le libre choix du comportement d'activité, puisque cette prestation pourrait être accordée au parent qui travaille ou qui ne travaille pas, tout en évitant un phénomène de désincitation au travail dont les conséquences pourraient être néfastes pour les familles les plus fragiles ; garantir le libre choix du mode de garde, puisqu'elle doit aider les familles à trouver et financer le mode de garde le plus adapté à leurs besoins. A cet effet, le ministre délégué à la famille a souhaité engager, dès cet automne, une démarche de concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires de la politique familiale. Ainsi, un groupe de travail préparatoire à la conférence de la famille a pour mission de présenter au ministre délégué à la famille, en février 2003, un ou plusieurs scénarios relatifs à cette future prestation. Avec d'autres hypothèses, la création d'un chèque garde d'enfant fait l'objet de réflexions. Le ministre délégué à la famille présentera lors de la conférence de la famille, au printemps prochain, la nouvelle prestation qui sera susceptible d'être mise en oeuvre dès le premier semestre 2004 et qui apportera une réelle simplification par rapport au dispositif actuel.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10138

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 169

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1055